

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02250

Numéro SIREN : 508 662 954

Nom ou dénomination : HOLDING GAY

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 29498

HOLDING GAY

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 8.008.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1015, AVENUE DU CLAPAS
34980 SAINT GELY DU FESC**

508 662 954 RCS MONTPELLIER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 25 JUILLET 2019

LES SOUSSIGNEES :

MONSIEUR GILBERT GAY

Né le 17 septembre 1937 à SALINDRES (30),
De nationalité française,
Demeurant 1050, rue des Bouisses – 34070 MONTPELLIER
Marié avec Madame Colette GAY, née BALME, sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts (ancienne communauté légale), en l'absence de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 30 avril 1960 à LUNEL-VIEL (34).

ET

MONSIEUR ERICK GAY

Né le 4 avril 1968 à SAINT-BRIEUC (22),
De nationalité française,
Demeurant 13, Rue du Roc de Pezenas – 34070 MONTPELLIER
Marié avec Madame Catherine GAY, née SOLER, sous le régime de la séparation de biens, lequel déclare expressément qu'il n'a été apporté aucun changement à leur régime matrimonial,

ET

MADAME BRIGITTE THOMAS NEE GAY

Né le 23 novembre 1960 à MEKNES (MAROC),
De nationalité française,
Demeurant 1050, rue des Bouisses – 34070 MONTPELLIER
Mariée avec Monsieur René THOMAS, sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par Maître Eric FOURNIE, Notaire à CAZERES SUR GARONNE (31) le 17 juillet 1993, préalable à leur union célébrée le 16 octobre 1993 à MONTPELLIER (34).

ET

LA SOCIETE PATRIMONIUM

Société par actions simplifiée au capital de 49.713.649 €,
Dont le siège social est sis 13, rue du Roc de Pézenas – 34070 MONTPELLIER,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le
numéro 834 243 065,
Représentée par Monsieur Erick GAY, en sa qualité de Président, dûment habilité à
l'effet des présentes,
ET

LA SOCIETE MATRIMONIUM

Société par actions simplifiée au capital de 49.713.649 €,
Dont le siège social est sis 23, chemin du Moulin – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE sous le
numéro 834 149 098,
Représentée par Madame Brigitte THOMAS, née GAY, en sa qualité de Président,
dûment habilité à l'effet des présentes,

Détenant ensemble 8.008 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée
HOLDING GAY désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société HOLDING GAY et conformément aux
dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le texte des projets de décisions ;
- la lettre de démission de Monsieur Gilbert GAY ;
- la convention de conseil financier « Indosuez Wealth Management » proposée par la société CA Indosuez Wealth (ci-après « **INDOSUEZ** »), société anonyme au capital de 82 949 490 €, dont le siège social est sis 17, rue du Docteur Lancereaux – 75382 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 572 171 635.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Gilbert GAY de ses fonctions de Directeur Général de la Société - Nomination de Madame Catherine SOLER en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement du Directeur Général démissionnaire – Rémunération du Directeur Général ;
- Autorisation d'une convention de conseil financier relative au placement à court terme et de manière totalement disponible des liquidités de la Société pendant la période permettant d'identifier sociétés-cibles dans lesquelles la Société investirait et ce, conformément à sa politique d'investissement – Pouvoirs donnés au Président ou au Directeur Général ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide de renoncer au formalisme et délai de préavis prévus par l'article 20 des statuts et prend acte de la démission de Monsieur Gilbert GAY de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour.

En conséquence, la collectivité des associés, ayant décidé de renoncer expressément à la procédure prévue aux statuts, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée indéterminée :

MADAME CATHERINE SOLER,

Née le 13 mars 1968 à AIX-EN-PROVENCE (13),
De nationalité française,
Demeurant 13, rue du Roc de Pézenas – 34070 MONTPELLIER,
Mariée avec Monsieur Erick GAY, sous le régime de la séparation de biens.

Les fonctions de Directeur Général prendront fin soit par le décès, la démission, la révocation, l'expiration de son mandat.

Madame Catherine SOLER a déclaré accepter par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité leur interdisant d'exercer lesdites fonctions.

La collectivité des associés décide qu'indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, Madame Catherine SOLER ne percevra aucune rémunération.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir rappelé :

- les termes et conditions de la convention de conseil financier « Wealth Management » proposée par INDOSUEZ ;
- que la Société souhaite réaliser des investissements économiques par la prise de participation au sein de sociétés-cibles, exerçant une activité économique répondant à l'orientation de la Société, dans le but de conduire activement la politique du groupe de sociétés ainsi formé et de leur fournir des services d'accompagnement ;
- que la Société a d'ores et déjà identifié une société-cible exerçant une activité de fournisseur d'électricité *smart & green* dont la réalisation de l'investissement est en cours ;
- qu'en l'attente d'identification de nouvelles sociétés-cibles permettant la constitution définitive du groupe, la Société souhaite réaliser des investissements financiers à court terme par le placement de certaines liquidités sur des comptes rémunérés mais totalement disponibles ;
- que ledit placement n'a qu'une vocation spéculative à court terme durant la période préalable à la constitution définitive du groupe en cours ;

autorise la réalisation de ces investissements financiers et, partant, la signature de la convention de conseil financier « Wealth Management » proposée par INDOSUEZ, **sous les conditions et réserves ci-après énoncées.**

Le montant total des investissements réalisés par la Société ne doit, en aucun cas, excéder la somme de ~~DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS~~ **DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS** EUROS (250000000€).

Il est précisé que ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce plafond les gains nets produits par les investissements en cours et à venir.

En tout état de cause, les sommes d'argent investies par la Société devront impérativement être appelables à première demande notamment en cas d'identification d'une société-cible.

A cet effet, et sous réserve des conditions et réserves ci-dessus mentionnées, la collectivité des associés donne tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général pour signer tous actes, verser toutes sommes, faire toutes déclarations et généralement faire le nécessaire.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir rappelé que :

- la société MIDI LIBRE (ci-après « **ML** ») a conclu en date du 28 septembre 1992 un bail à construction pour une durée de 45 années, soit jusqu'au 27 septembre 2037, avec la société CIRMAD GRAND SUD, étant précisé que depuis la société L'OBSERVATOIRE est venue aux droits de cette dernière, sur un ensemble immobilier sis 1, rue Henri GUINIER, 34000 MONTPELLIER. A titre de loyers, la société ML a reçu QUATRE-VINGT-DEUX (82) places de parking situées sous l'immeuble objet du présent bail.
- la société HOLDING GAY a pour projet l'acquisition de cet ensemble immobilier en ce compris les places de parking figurant au cadastre sous les références suivantes :

Parcelle	Références	Commune
329	000 EW 01	MONTPELLIER

- cette acquisition serait réalisée pour un montant total de CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (5.100.000 €) tous frais de notaire et d'agence compris.

autorise la Société à acquérir l'ensemble immobilier susmentionné moyennant un prix global de CINQ MILLIONS CENT MILLE EUROS (5.100.000 €), payable par virement bancaire sans avoir recours au financement bancaire.

A cet effet, et sous réserve des conditions et réserves ci-dessus mentionnées, la collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au Président ou au Directeur Général pour signer tous actes, verser toutes sommes, faire toutes déclarations et généralement faire le nécessaire pour mener à bien l'opération.

La collectivité des associés :

- **prend acte** de la volonté de la Société de procéder à l'acquisition de la société L'OBSERVATOIRE, laquelle exerce son activité au sein de l'ensemble immobilier susmentionné
- **autorise**, en conséquence, la Société à réaliser les audits préalables ;
- **donne** tous pouvoirs au Président et au Directeur Général, avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation des audits et généralement, le cas échéant, faire le nécessaire pour la bonne réalisation de cette opération.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés **donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à MONTPELLIER,
Le 25 juillet 2019

GILBERT GAY



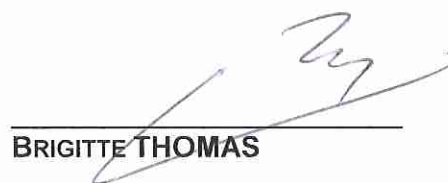
ERICK GAY



P/ PATRIMONIUM
ERICK GAY



BRIGITTE THOMAS



P/ MATRIMONIUM
BRIGITTE THOMAS

